

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci infiniment à vous deux.

2195 **M. MOHAMMED MIMOUN :**

Merci.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2200

Merci beaucoup.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2205

Je vais maintenant appeler madame Marie-Ève Couture-Ménard, s'il vous plaît.

Bonsoir.

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2210

Bonsoir. Merci. En fait, moi, je viens aujourd'hui partager... j'avais envie de partager avec vous certaines connaissances que j'ai acquises dans le cadre de mes travaux de recherche comme professeure de droit qui s'intéresse à la santé et à l'action municipale, mais je voulais commencer ma présentation par une courte anecdote personnelle qui met un peu la table pour la suite.

2215

Ma grand-mère, en fait, a vécu une très, très grande partie de sa vie dans l'arrondissement Côte-des-Neiges, puis elle a eu longtemps un petit jardin dans le grand jardin communautaire, où elle a été appelée à côtoyer, pendant au moins 25 ans, des personnes de dizaines de nationalités différentes, puis je me souviens qu'à chaque année, il y avait une fête au jardin, où ils accrochaient les drapeaux de tous les pays représentés, puis c'est ça, il y en avait des

2220

dizaines, puis c'était un beau lieu de rassemblement de différentes cultures, puis même pour ma grand-mère, qui était, bon, elle, Acadienne, mais qui était venue au Québec après... même, je dirais, de diminution de préjugés et autres.

2225

Donc, il y avait ce jardin communautaire et il y avait aussi une épicerie Métro dans un petit centre commercial, où on allait toutes les semaines, et il y avait aussi beaucoup de gens qui se tenaient là-bas, qui faisaient leurs courses, qui se parlaient, et malheureusement, tout ça a été rasé pour faire des condos, puis ça a enlevé une épicerie très névralgique pour le secteur en termes d'offre alimentaire et, aussi, de lieu de rencontre puis de rassemblement d'une population très diversifiée, mais aussi de personnes âgées.

2230

Donc, cet exemple-là, pour moi, illustre vraiment le lien sur lequel je voudrais attirer votre attention aujourd'hui entre l'alimentation et l'inclusion sociale et l'aménagement urbain, puis tout le potentiel que ça peut revêtir de faire ces liens-là.

2235

Premièrement, le domaine de l'alimentation peut vraiment être vu, par l'exemple comme on vient de voir, comme un vecteur d'inclusion sociale, selon moi. C'est juste une portée d'entrée, aussi, parmi d'autres, vers l'inclusion sociale.

2240

Mais malheureusement, c'est aussi un domaine qui est le miroir de plusieurs inégalités sociales quand on pense à l'iniquité dans l'offre alimentaire saine d'un quartier à l'autre, d'un arrondissement à l'autre.

2245

Je regardais aujourd'hui les archives de La Presse puis depuis au moins 2006, on parle de façon récurrente des déserts alimentaires à Montréal jusqu'à tout récemment, là, dans les derniers mois. Alors, c'est ça.

Donc, le lien entre... Mais outre le lien entre alimentation et inégalités sociales ou...

2250

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

2255 Inclusion.

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2260 ...vecteur d'inclusion sociale, il y a aussi le lien indéniable entre alimentation et aménagement du territoire. C'est ça... pour moi, un message d'intérêt, ici, c'est de voir que les décisions de la Ville en termes d'aménagement urbain, de façon de façonner nos milieux de vie, ont vraiment un impact aussi sur, c'est ça, notamment, l'alimentation.

2265 Donc, mon message – bien là, si je revêts mon chapeau de personne qui fait des travaux de recherche en droit de la santé municipale – mon message, c'est vraiment que, de par mes travaux, j'ai compris que les villes doivent oser être innovantes.

2270 Le cadre juridique actuel – parce que c'est rare, hein, qu'on s'assoit pour lire une loi, là – mais quand on s'assoit pour la lire, on comprend que, par exemple, la Loi sur les compétences municipales, qui a été adoptée en 2006, elle est vraiment rédigée dans un esprit d'innovation.

2275 Donc, on est, si on veut, assis sur du droit qui prône la créativité, donc c'est des dispositions écrites de façon très large, puis moi, ce qui m'intéresse, puis c'est ça que je trouve qui est important à véhiculer comme message, c'est qu'au lieu de voir ça comme « mon Dieu, il n'y a pas de marche à suivre, il y a pas de détails, vous ne trouverez nulle part, là, quoi faire en termes d'alimentation dans le cadre juridique municipal », au contraire, au lieu de voir ça comme une grande incertitude qui mène à de l'inaction, c'est plutôt une grande latitude qui devrait mener à beaucoup d'imagination et d'innovation.

2280 Donc, peut-être, sans entrer dans les détails, évidemment, juridiques, là, mais il y avait quand même des exemples assez marquants, je trouve. Par exemple, l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales le dit, d'entrée de jeu, que : « La présente loi accorde aux municipalités des pouvoirs qui leur permettent de répondre aux besoins municipaux, divers et

2285 évolutifs – donc, on accepte qu’il y en a plusieurs, mais, en plus, ils vont évoluer – dans l’intérêt de leur population. Elles ne doivent pas s’interpréter – ces dispositions-là – de façon [littérale ou restrictive.] »

Donc, on veut montrer qu’il faut faire preuve, encore une fois, de créativité.

2290 Les cours de justice se sont penchés sur cette loi-là. On dit que c’était une loi qui avait changé la philosophie dans le milieu municipal. On veut justement encourager l’idée que c’est des gouvernements de proximité qui sont les mieux placés pour savoir ce qu’ils doivent faire pour répondre aux besoins de leurs citoyens. Donc, la loi accorde vraiment une souplesse à ce niveau-là.

2295 Ensuite, il y a beaucoup de compétences qui reviennent aux municipalités, là, vous êtes mieux placés que moi, même, pour les savoir. Il y a toutes les compétences en matière de transport, sécurité, environnement, nuisance, tout ça, mais on ne trouvera pas, encore une fois, par exemple, le mot « alimentation », mais la compétence en matière de développement économique local, bien c’est elle qui peut permettre, puis c’est ça qui est... c’est associé aux pouvoirs de créer des marchés publics, par exemple de fruits et légumes.

2300 Donc, il faut vraiment voir ça comme plein de compétences qui permettent indirectement d’agir dans ce domaine-là. Bon, je regarde le temps.

2305 Et puis... donc, les marchés publics, c’est un bon exemple d’outil qui peut servir aussi à lutter contre les inégalités d’accès à une alimentation saine dans les quartiers. Il y a toutes sortes de modalités par lesquelles on peut créer aussi un accès à de tels marchés.

2310 Il y a aussi un... le seul autre exemple, en fait, dont je veux vous parler, c’est celui pour illustrer à quel point ça peut être général : « Les municipalités locales ont le pouvoir d’adopter tout règlement pour le bien-être général de sa population. »

2315 Puis là, encore une fois, les cours... la Cour suprême, même, s'est penchée sur cette disposition-là, puis ça dit qu'il faut que cette disposition reçoive une interprétation large en fonction des objectifs municipaux, afin que les municipalités puissent « relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales », puis ça a même été vu, selon les décisions judiciaires, comme incluant ce fameux bien-être général de la population comme incluant le sentiment d'identité et de fierté à titre collectif.

2320 Donc, encore un exemple où on peut, en fait, exploiter ce cadre juridique là en vue de lutter contre, notamment, le racisme et la discrimination systémiques, mais la porte, par exemple, d'un accès équitable à l'alimentation.

2325 Parce qu'on sait, par exemple, que dans certains quartiers, il y a une... souvent, c'est dans les quartiers défavorisés qu'il y a une concentration de chaînes de restaurants rapides, de dépanneurs, donc c'est : quelle offre alimentaire saine est présente, mais aussi, des fois, une surprésence d'offre alimentaire malsaine.

2330 Puis le mot « saine » ne se limite pas juste, non plus, à « valeur nutritive élevée » : c'est aussi varié, avec des... où est-ce qu'on veut exercer nos préférences culturelles, donc « saine » est vu de façon plus large.

2335 Donc, en terminant, je me disais que dans le cadre de cette consultation-là, même si ça semble peut-être périphérique, ce que je suis en train de dire, je trouvais qu'on mériterait de s'intéresser au lien, justement, alimentation, inclusion sociale, inégalité sociale, aménagement du territoire.

2340 Mieux connaître les leviers juridiques municipaux, mieux comprendre leur potentiel, puis là, moi, c'est récemment, dans la dernière année ou deux que mes travaux sont orientés vers action municipale, santé publique, puis je réalise à quel point les gens sont ouverts à mieux connaître ces outils-là, parce que ce n'est pas facile, c'est quand même complexe, le droit municipal, puis souvent, il y a beaucoup d'acteurs autour de la table qui viennent de différents milieux, mais c'est plutôt rare qu'il y ait un juriste.

2345 C'est ce que j'ai compris, donc ça peut être une bonne idée, peut-être, aussi, des fois, des formations juste pour ne pas passer à côté du potentiel qui s'offre aux municipalités. Peut-être aussi, dans le cas de la Ville de Montréal, bien comprendre, aussi, à quels échelons on peut prendre quelle décision, parce que ça a une structure encore plus complexe qu'une municipalité locale.

2350 En fait, je pensais aussi à la diffusion de bonnes pratiques, quand on sait, par exemple, ce qui se fait dans d'autres villes. Donc, c'est ça : dans le cadre de mes travaux, je vois bien qu'il y a quand même beaucoup de dynamisme par rapport à l'alimentation, on en parle beaucoup ces dernières années puis la Ville de Montréal a fait beaucoup de choses aussi, mais peut-être qu'on peut aller encore plus loin avec... en sachant qu'on a des outils qui nous le permettent. Donc, voilà. Merci.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2360 Merci, madame Couture-Ménard. Écoutez, après avoir lu ce que vous avez déposé comme mémoire, qui est un avis de l'INSPQ, Institut national de santé publique, j'imagine que vous êtes chercheure là-bas et vous y travaillez?

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2365 Non. Bien non, c'est ça.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2370 Bien non.

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2375 Je suis sur le Comité scientifique de prévention de l'obésité.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

O.K.

2380 **Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

Mais qui est, en fait, sous l'égide de l'INIS PQ, mais moi, je ne suis pas affiliée à l'Institut national de santé publique.

2385 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Vous êtes une chercheuse indépendante?

2390 **Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

Oui. Je suis professeure à l'Université de Sherbrooke. Puis c'est à ce titre-là que j'ai participé au Comité.

2395 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Vous êtes... Ah, O.K. O.K., O.K., O.K.

2400 **Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

Oui.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2405 Ce qui nous a intéressé quand on discutait, en commission, de ce que vous nous aviez donné à lire, c'était aussi d'essayer de voir avec vous... au fond, on a l'impression que cette loi

a beaucoup de souffle et de possibilités d'innovation que de restrictions. C'est vraiment une invitation à de la volonté politique, là.

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2410

Oui.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2415

C'est comme ça que je traduirais ce que vous essayez de nous dire. Mais en aménagement du territoire, il y a d'autres choses qui sont très liées au sujet de notre commission sur le racisme et la discrimination systémiques. On l'a abordé un peu plus tôt ce soir, notamment les infrastructures de loisirs, pour que les jeunes, les familles bougent davantage.

2420

Est-ce que vous avez des suggestions, des choses que vous aimeriez mettre en lumière pour dire jusqu'à quel point on peut muscler ça dans les arrondissements, justement, où il y a une grande inégalité sociale?

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2425

Oui, bien, premièrement, ce qui est intéressant, c'est qu'on peut jumeler deux règlements pour adopter une mesure. Alors, on peut dire... bien, disons, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le zonage, le lotissement, la construction. Si on veut... t'sais, on peut créer des nouveaux usages dans des zones... c'est...

2430

En fait, la création de nouveaux usages, ça, c'est une piste. Il y a des villes qui, tout récemment, ont créé un usage restaurants rapides. D'ailleurs, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce avait été assez novateur dans son règlement pour concentrer, dans l'avenir, les chaînes de restauration rapide sur le bord des autoroutes...

2435



**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Hum hum.

2440

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

T'sais, un peu plus loin des quartiers résidentiels, d'établissements d'enseignement.

2445

Donc, il y a, c'est ça, création d'usages, mais quand on le fait, souvent, on va dire : « Bien, on l'adopte, cet usage-là, en vertu de telle disposition de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », mais cette loi-là, elle peut être combinée à l'idée qu'on peut faire un règlement sur le bien-être général de la population.

2450

Donc, on peut, t'sais, asseoir encore plus solidement nos règlements en combinant toutes sortes de pouvoirs différents puis de champs de compétences.

2455

Mais sinon, en termes d'offre alimentaire, je pense que la clé, c'est de ne pas penser que même s'il n'y a pas les mots « alimentation », « égalité », « équité » dans la loi, c'est par, par exemple, justement, en disant : dans tel quartier, on va limiter la concentration. Il y a tellement de petits outils, mais même moi, je ne les connais pas tous, mais je sais qu'on peut obliger que, par exemple, il y ait une distance entre, disons, une école et tel usage. Donc, c'est ça : ça peut être une piste.

2460

On peut dire : dans un certain périmètre, il ne peut pas y avoir plus de tant de commerces qui ont tel usage.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2465

Hum hum.

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2470 Alors ça, ça peut être une façon. Mais je pense que, plus largement, j'avais justement  
quelqu'un dans mon cours, une agente de recherche en urbanisme de la Ville de Montréal, qui  
est venue parler puis elle disait : « Juste les rues partagées, aménager des terrasses pour que  
les gens occupent l'espace public puis que, par exemple, on va s'acheter un petit quelque chose  
puis on fait un pique-nique. »

2475 T'sais, même l'alimentation, ce n'est même pas obligé de... des usages, mais ça peut être  
des lieux où on a le goût de, par exemple, manger, puis que c'est possible puis que c'est  
aménagé pour ça.

2480 Moi, je trouve qu'il y a de plus en plus de tables à pique-nique, par exemple, donc c'est...  
puis ça, ça ne prend pas grand-chose, mais c'est vrai que des fois, c'est de repenser le trottoir  
plus largement. T'sais, elle, elle parlait, par exemple, d'endroits qui ne sont vraiment pas attirants  
puis il s'agit juste de faire un réaménagement paysager, puis là, soudainement, les gens  
occupent l'espace, tu sais. Alors, ça peut être des solutions comme ça.

2485 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Parfait. Jean-François Thuot.

2490 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Oui. Bien, j'aimerais pousser la question de ma collègue. J'essaie de voir comment on peut  
décliner la piste que vous nous donnez en matière de lutte contre des discriminations raciales  
ou autres, et vous avez joliment invoqué votre expérience du jardin communautaire du début.

2495 On pensant alimentation en premier, et finalement, on s'est aperçu que le point de chute  
de tout ça, c'était la dynamique sociale entre des groupes issus de la diversité, et la construction  
de condos avait détruit ce potentiel-là.

2500

Alors, je vous repose la question : avez-vous des exemples semblables à celui du jardin communautaire, mais qui permettraient d'utiliser les capacités municipales pour réduire des situations potentielles ou avérées de discrimination en matière d'aménagement de territoire, zonage, et cætera? Nous, on cherche des... on essaie d'avoir des

2505

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

Je le sais. C'est tellement une bonne question. Je pense que je suis obligée de vous dire que je n'en ai pas beaucoup parce que quand j'ai écrit ce texte-là, ce n'était pas dans cette visée-là. Mais après, je me suis dit : je pense que c'est un texte qui peut être plus transversal...

2510

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Transversal.

2515

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

... qu'on pense, parce qu'en bout de ligne, cette idée d'innover, elle vaut pour plusieurs champs. Donc...

2520

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Mais nous, on capte bien que le potentiel, là... c'est ça.

2525

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

Comme ça, à brûle-pourpoint, j'ai... outre les deux exemples que je vous ai donnés, je... je n'ai même pas moi-même parti, comme, la machine, mais moi-même, je viens de me dire : ça serait un lien intéressant à faire, donc faudrait que je vous dise que je pourrais vous revenir,

2530

mais t'sais, ça serait de mentir que de dire que j'ai une liste, là, dans ma poche, de plein d'exemples.

2535

Je ne sais pas; moi-même, la question surgit, comme, m'a surgi récemment, puis je me suis dit : je vais quand même y aller pour partir, peut-être, cette discussion-là, mais je ne suis même pas bien placée pour l'enrichir tant que ça.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2540

Bien, le lien que moi, je fais, entre la question de Jean-François, les précédentes interventions, c'est la construction des liens sociaux comme une manière de faire baisser les comportements ou même des préjugés qu'on sait qu'on n'a pas, puis qui puissent se transmettre dans le... et qui sont là dans le système, puisque c'est de ça que nous parlons.

2545

Alors, la construction des liens sociaux, comment on fait ressortir ça dans l'aménagement du territoire, c'est ce que j'entends aussi. Donc, nous, on va y penser.

Oui, Jean-François, une dernière question, et Maryse.

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

2550

Si vous permettez, oui.

2555

Alors, vous avez évoqué la Loi sur les compétences municipales, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais si on parle de Montréal, bien, semble-t-il, je ne suis pas un juriste, mais il y a aussi un cadre juridique qui définit les pouvoirs de la métropole.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Métropole.

2560 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Alors, cette loi-là en particulier, est-ce qu'on peut aussi la combiner pour renforcer l'effet que vous suggérez avec les...

2565 **Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

Oui, moi aussi, là, c'est ça, je suis comme en train de me lancer dans cette piste de recherche, donc je ne sais pas tout encore, mais de ce que je comprends, ce sont davantage  
2570 les arrondissements qui bénéficient de l'application des compétences municipales, comme elles sont invoquées dans la Loi sur les compétences municipales, et de certains aspects de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Mais il y a effectivement plusieurs paliers.

T'sais, comme, il y a les arrondissements, il y a la Ville, mais il y a aussi la communauté  
2575 métropolitaine, mais il y a...

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Hum hum.

2580 **Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

Puis il y a les agglomérations, puis chacun semble... en tout cas, j'ai vu... juste hier, je regardais ça, : chacun a une liste...

2585 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

De compétences.

2590

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2595 De compétences qui lui sont propres, mais là, c'est ça, moi-même, je suis en train de me pencher là-dessus, donc... Mais c'est sûr que chacun, à son niveau, peut agir puis que... t'sais, moi, dans mon texte, je le dis : même juste les municipalités régionales de comté peuvent être des leaders, aussi, exercer un leadership sur les instances qui sont en dessous.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2600 Qui sont en dessous.

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

2605 Subsidiaires.

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

Oui, c'est ça, oui.

2610 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Maryse.

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

2615 Moi, je ne poserai pas de question parce que Jean-François a posé la question que je voulais poser, mais il y a un commentaire que je ferai.

2620 Vous avez parlé de périphérie, mais moi, je trouve que votre présentation est extrêmement importante, parce qu'au-delà du contenu des questions de racisme et discrimination systémiques, on parle toujours à l'intérieur des compétences de la Ville.

2625 Et ceci peut être perçu comme une espèce de frein, de clôture, alors que vous nous apportez une possibilité, au-delà du facteur d'influence de la Ville sur la province, des gouvernements, du dialogue entre les gouvernements, la possibilité de voir, aussi, comment on peut étendre, parce que si on parle de gouvernement de proximité, pour donner un vrai sens à tout ça, on voit plusieurs choses qui sont applicables.

2630 Et, j'ai comme l'impression, d'une... vous avez parlé du moteur d'innovation : effectivement, j'ai comme l'impression d'un souffle nouveau, d'une façon de regarder au-delà même du racisme et de la discrimination systémiques en termes de solutions qu'on ne se trouve pas trop restreint.

2635 Mais ça, évidemment, il y a du travail à faire, mais vous nous apportez un souffle important, je pense, qui est applicable dans le cas de la saine alimentation parce que c'est important aussi, ces besoins de base, et on peut, autour de ça, comme vous l'avez dit, penser à différentes choses. Mais il y a d'autres aspects, quand on parle de l'éducation, quand on parle des sports et loisirs, des bibliothèques à la Ville de Montréal...

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2640 De l'accessibilité.

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

2645 De l'accessibilité pour le...

Alors, merci; moi, je voulais vous dire merci.

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2650 Merci à vous.

**Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2655           Merci beaucoup.

**Mme MARIE-ÈVE COUTURE MÉNARD :**

2660           Merci.

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

2665           Alors, dernier non le moindre. Nous allons appeler les représentants – la représentante – du Forum jeunesse de l’île de Montréal. Je m’excuse à l’avance si je ne prononce pas bien votre nom, mais vous me le direz comment faire. Alors, Gisèle Pouhe Njall

**Mme GISÈLE POUHE NJALL :**

2670           Oui.

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

          Ah! Je l’ai eu du premier coup.

2675           **Mme GISÈLE POUHE NJALL :**

          Ça arrive très rarement, donc merci.

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

2680           D’accord. Alors, bienvenue à vous deux.